Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_475-DE

Bureau métropolitain du 4 décembre 2025

Décision

PISU/DMT
Rapporteur : M. Theurier M.

B 2025-475 - Mobilité - Contrat de DSP avec la SPL Citédia Métropole pour l'exploitation du stationnement en ouvrage, des parcs vélos et de l'autopartage - Rapport d'activité 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

La séance est ouverte à 18h02.

Présents : Mme Appéré N. Présidente, M. Crocq A., Mme Besserve L., M. Theurier M., M. Sémeril S., Mme Ducamin M., M. Dehaese O., Mme Pellerin I., M. Puil H., M. Hervé P., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Hamon L., M. Thébault P., Mme Rousset E., M. Salmon P., Mme Schoumacker E., Mme Andro R., M. Huaumé Y., M. Legagneur J., M. Pollet M., M. Guéret S., M. Du Mottay E., M. Prigent A., M. Le Bihan T., M. Savignac J., M. Bonnin P., M. Depouez H., M. Rouault J., M. Lefeuvre G., Mme Parmentier M., M. Labbé S., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : M. Hervé M. à M. Sémeril S., M. Nadesan Y. à M. Dehaese O., M. Goater J. à M. Hamon L..

Le quorum s'élève à 19 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Bureau constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 28 novembre 2025 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

La séance est levée à 19h28.

***

Vu la délibération n° C 2024-017 du 1er février 2024 portant délégation de pouvoirs au Bureau ;
Vu le contrat n° 16.381 du 20 décembre 2016 passé avec la SPL Citédia Métropole portant sur l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage et des parcs de stationnement vélos de Rennes Métropole, modifié par avenants n° 1 à 12.

EXPOSÉ

Le contrat de concession de service public conclu avec la SPL Citédia Métropole a pour objet l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage et des parcs vélos et, depuis le 1er juillet 2019, la gestion d'un service d'autopartage. Ce contrat d'une durée de 10 ans arrivera à échéance le 31 décembre 2026.

Il est proposé au Bureau de prendre connaissance du rapport d'activité de l'année 2024 :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_475-DE

1/ BILAN DE L'EXERCICE 2024

1.1/ Parcs de stationnement en ouvrage

L'année 2024 a été marquée par des fluctuations significatives du chiffre d'affaires, avec une forte hausse au premier semestre suivie d'un recul au second.

Au premier semestre, le chiffre d'affaires a enregistré une croissance remarquable de + 57 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique par la combinaison de deux facteurs majeurs : l'ajustement tarifaire mis en place entre 2023 et 2024, et l'indisponibilité de la ligne b du métro, qui a conduit un grand nombre d'usagers à opter pour des solutions alternatives, contribuant ainsi à la hausse de la fréquentation et des revenus.

En revanche, le second semestre a connu un repli de – 9 %. Ce ralentissement s'explique par deux éléments principaux : d'une part, la remise en service de la ligne b du métro, qui a permis aux voyageurs de reprendre leurs habitudes antérieures, et d'autre part, l'impact des hausses tarifaires déjà appliquées au second semestre 2023, réduisant ainsi l'effet d'augmentation de prix sur les recettes.

Malgré ces variations, l'année 2024 affiche une performance solide. Le chiffre d'affaires horaire de l'ensemble des parcs s'élève à 12 363 K€, soit une progression de 17 % par rapport à 2023. Cette croissance témoigne d'une dynamique positive, soutenue par les ajustements stratégiques et les évolutions du contexte de mobilité urbaine.

La fréquentation des parkings suit une dynamique similaire à celle du chiffre d'affaires, reflétant l'influence des événements majeurs ayant marqué l'année.

Au premier semestre, la fréquentation globale a enregistré une hausse de + 4 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'indisponibilité de la ligne b du métro, qui a entraîné un report d'usagers vers les parkings, compensant ainsi l'impact de l'évolution tarifaire.

À l'inverse, le second semestre a connu une diminution de la fréquentation de – 6 %. Cette baisse est directement liée à la remise en service de la ligne b, permettant aux usagers de reprendre leurs habitudes de déplacement en transports en commun. Par ailleurs, l'augmentation tarifaire appliquée sur l'année a également contribué à modérer l'afflux de véhicules, en influençant les comportements de stationnement.

Les travaux engagés dans le Parking du Colombier à l'automne 2023 ont eu un fort impact sur sa fréquentation, du fait de la réduction de sa capacité.

Trois parkings ont connu des taux de remplissage élevés, entraînant des épisodes de saturation à certaines heures.

Il ne fait pour autant aucun doute que la tendance générale de l'activité de stationnement est structurellement baissière à Rennes comme dans toutes les autres villes de taille similaire.

1.2/ Stationnement vélo :

En 2024, la SPL avait en charge 74 équipements (52 parcs fermés et 22 abris sur l'espace public, soit 1 950 places).

Le service C-Park vélo, proposé gratuitement, a continué d'afficher une forte dynamique de souscription en 2024, maintenant une évolution similaire à celle observée en 2023. L'intérêt des usagers pour cette offre s'est traduit par 2 142 nouvelles inscriptions sur l'année, soit une moyenne d'environ 179 souscriptions par mois.

1.3/ Autopartage :

En 2024, le service d'autopartage Citiz proposait une flotte totale de 96 véhicules, répartis

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_475-DE

comme suit :

- Une flotte de 73 véhicules en boucle, répartis sur 49 stations dédiées. Fin 2023, 14 nouveaux véhicules avaient intégré cette flotte pour répondre à la demande croissante ;
- Une flotte de 20 véhicules fonctionnant en free-floating (dépose libre).

Il est à noter que la technologie embarquée a été totalement renouvelée au cours du dernier trimestre.

L'année 2024 marque une nouvelle étape dans la croissance du service d'autopartage rennais, avec un chiffre d'affaires total de 1 246 440 €, réparti entre 1 081 724 € pour l'offre en boucle et 164 716 € pour l'offre en free-floating.

Cette performance représente une progression de +24 % en 2024 et une croissance impressionnante de + 193 % depuis 2019, année du passage du service en DSP.

En terme de fréquentation, le service poursuit sa croissance soutenue depuis 2019, porté par des facteurs clés, tels que l'intégration du Pass Mobilité STAR fin 2022 et l'engouement croissant pour l'autopartage.

L'année 2024 a également été marquée par une hausse significative du nombre de nouveaux clients, avec 1 393 adhésions supplémentaires, soit une progression de + 26 % par rapport à 2023, soit 6 050 contrats au total.

2/ COMPTE-RENDU FINANCIER

Le total des produits de la concession s'élève à 16 528 922 € HT en 2024, contre 14 569 88 € HT en 2023 (+ 13 %) et 14 887 322 € HT prévus au compte d'exploitation prévisionnel 2024.

Les recettes 2024 des parkings "horaires" et "abonnés" s'élèvent à 14 572 107 € HT. Elles sont en hausse de 15 % par rapport au réalisé 2023 (12 621 281 € HT).

Les recettes de l'activité autopartage "boucle" et "free floating" connaissent également une forte progression avec un montant de 1 246 440 € HT (+ 23 %).

Parallèlement, les charges de l'exercice 2024 s'élèvent à 16 413 007 € HT, contre 14 697 861 € HT prévus au compte d'exploitation prévisionnel 2024 ; elles sont en augmentation de 10,9 % par rapport au réalisé 2023. Les charges comprennent la part fixe de la redevance versée annuellement à la Métropole, en contrepartie de la mise à disposition des biens et équipements dont il assure l'exploitation (soit 4 M€), ainsi que la part variable assise pour une partie sur le chiffre d'affaires réalisé, et pour une autre, sur le résultat 2024 de l'activité déléguée (soit 1 856 041,14 € HT).

L'exercice 2024 présente un résultat excédentaire (après partage du résultat) de 115 914,85 € HT.

Le bilan financier est donc le suivant :

- Total des produits : 16 528 922 € HT,
- Total des charges (hors redevances) : 10 556 966 € HT,
- Redevance fixe versée par Citédia : 4 000 000 € HT,
- Redevance variable versée par Citédia : 1 856 041,14 € HT,
- Rémunération versée à Citédia : 823 217 € HT.

***

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-243500139-20251204-B2025_475-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :

- de prendre acte du rapport d'activité 2024 de la SPL Citédia Métropole, portant sur l'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage, des parcs vélos et du service d'autopartage de Rennes Métropole.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Olivier DEHAESE

Olivier DEHAESE
Elu DEHAESE Olivier 6ème
Vice-Président
Signé le : 11 déc. 2025

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Laurence QUINAUT

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 11 déc. 2025